

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les partenaires sociaux de la branche du secteur des particuliers employeurs s'engagent pour la santé au travail et la prévention des risques professionnels avec une enquête nationale inédite

Paris, le 11 décembre 2025 - Les partenaires sociaux de la branche des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile viennent de franchir une étape majeure en matière de prévention des risques professionnels.

Une première nationale pour un secteur encore peu documenté

Pour la première fois en France, une enquête d'ampleur nationale met en lumière les réalités professionnelles des salariés des particuliers employeurs, un secteur encore largement absent des statistiques publiques sur les risques professionnels et la sinistralité.

Pilotée par le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN), réalisée par l'Observatoire de l'emploi à domicile et par l'institut CSA, cette étude constitue une avancée majeure pour mieux comprendre les réalités professionnelles et les enjeux de santé au travail dans un secteur humain, porteur de sens et de lien social.

Le Conseil National Paritaire du Dialogue Social (CNPDS) s'inscrit pleinement dans cette démarche et a d'ores et déjà sollicité le Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour une meilleure intégration de la branche dans les enquêtes publiques nationales. Une étape décisive pour faire reconnaître la spécificité et la contribution sociale majeure des salariés du secteur.

Une méthodologie solide et représentative

L'enquête a été menée en ligne auprès d'un échantillon représentatif de 4 142 salariés de particuliers employeurs, dont des assistants maternels.

Elle poursuit une double ambition :

- Objectiver les contraintes et risques professionnels auxquels les salariés du secteur peuvent être exposés ;
- Donner la parole aux salariés eux-mêmes sur leur perception du travail, leurs attentes, leurs formes de reconnaissance et leur rapport à la satisfaction professionnelle.

Ce socle de connaissances doit permettre aux acteurs de la branche de concevoir des actions de prévention ciblées, dans une logique de progrès continu, au service des salariés comme des particuliers employeurs.

Des risques physiques et posturaux identifiés...

Les résultats mettent en lumière une exposition fréquente à certaines pénibilités physiques et posturales, variables selon les métiers exercés.

Ces enseignements permettront d'adapter les dispositifs de prévention et d'améliorer les conditions de travail au quotidien.

...mais un fort attachement au métier et une fierté affirmée

L'étude révèle aussi une perception largement positive du travail par les salariés du secteur : une fierté professionnelle marquée, le sentiment d'utilité sociale, et une satisfaction élevée quant à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ces éléments traduisent un rapport au travail profondément humain et porteur de sens, qui doit être préservé et valorisé dans les politiques de prévention à venir.

Le SPSTN : une innovation sociale majeure au service de tous

Pour répondre à ces enjeux, les partenaires sociaux ont créé le Service de Prévention et de Santé au Travail National (SPSTN) — une première en France pour un secteur composé de particuliers employeurs. Ce dispositif inédit garantit un suivi de santé équitable pour tous les salariés, développe des actions de prévention adaptées et instaure un dialogue renforcé avec les acteurs institutionnels. Il incarne une innovation sociale fondée sur la responsabilité partagée et la solidarité professionnelle.

Un engagement citoyen et responsable

Avec cette enquête et la mise en place du SPSTN, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile confirme sa place essentielle dans la vie quotidienne de millions de Français : enfants gardés, personnes âgées accompagnées, foyers soutenus, autonomie préservée.

Cette mobilisation collective marque une étape décisive dans la reconnaissance d'un secteur du lien social et du soin à la personne, où l'humain est au centre de tout.

Pour Stéphane FUSTEC, Président du CNPDS : « Le nouveau dispositif de santé au travail et la prévention des risques professionnels constituent une étape primordiale pour le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. À terme, des centaines de milliers de salariés pourront en bénéficier au même titre que les nouveaux droits conventionnels qui donnent du sens à nos beaux métiers du domicile. »

Pour Julie L'HOTEL DELHOUME, Vice-Présidente du CNPDS : « La finalisation de l'étude sanitaire menée par le SPSTN représente une avancée concrète de notre engagement en faveur de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Nous nous en réjouissons et poursuivrons nos actions pour tous les salariés et particuliers employeurs. »

CONTACTS PRESSE :

FEPEM :

Dominique DARDEL - 06 11 04 40 39
presse@fepem.fr

Fédération des Services CFDT :

Steve BRINGART - 07 83 10 76 85

Fédération C.G.T du Commerce, des Services et de la Distribution :

Stéphane FUSTEC - 06 13 61 28 86



Confédération des Salariés du particulier employeur, d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels - CSAFAM :

Marie-Christine MARTIN - 06 65 73 15 42

Force Ouvrière F. G. T. A. / F. O. :

Véronique DELAITRE - 06 72 80 22 92

Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux S.P.A.M.A.F :

Henriette AMIEL - 06 60 79 44 68

Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA FESSAD :

Aziz MEKKAOUI – 06 70 27 64 64

